



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-136

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le vendredi 12 avril 2024 de 15 heures 30 à 19 heures**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Madame Emilie DUPONT, présidente de l'APE de Berguette, domiciliée à Isbergues au 12 rue du Commandant Charcot, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le vendredi 12 avril 2024 de 15 heures 30 à 19 heures, au complexe Edmond Mille.

ARRETE


Article 1^{er} : Madame Emilie DUPONT, présidente de l'APE de Berguette est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la Kermesse de printemps le vendredi 12 avril 2024 de 15 heures 30 à 19 heures.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 11 AVR. 2024

Publié le 11 AVR. 2024

Le Maire,

David THELLIER